

02 mars 2020

Projet de microcentrale sur la Desges, en Haute-Loire : qu'il est triste de voir un élu obligé d'aligner oublis et contrevérités pour justifier un projet en déshérence !

Le magazine de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier distribué récemment dans toutes les boîtes aux lettres comporte un article vantant son projet de la microcentrale à Chanteuges, sur la Desges en Haute-Loire. Il est instructif de rappeler quelques faits, injustement oubliés.

Dès le début du projet, le droit d'eau de l'ancien moulin transformé en auberge était insuffisant, ce qui a amené la Communauté de communes à acheter un second moulin en 2016 pour 85 000 € d'argent public. Le bief d'amenée, serpentant en prairie sur 600 m, devait être conservé en l'état. Il a déjà été élargi, illégalement, de 70 cm et rehaussé de 1,75 m sur une dizaine de mètres.

Une pêche de sauvegarde aurait soi-disant été réalisée en concertation avec les pêcheurs : or la fédération départementale de la pêche a refusé de participer et donc de cautionner cette opération.

Les travaux auraient été stoppés début novembre 2017 au cœur du village suite à la plainte d'un riverain, puis repris après le passage d'experts ayant jugé l'objet infondé. Or c'est à la demande de la sous-préfète de Brioude que les travaux ont été stoppés, et ils n'ont jamais repris. D'autres travaux ont démarré en janvier 2019, puis ont été stoppés sur intervention de la gendarmerie, ce que se garde bien de préciser l'article.

La concertation autour du projet aurait été exemplaire : quelques réunions ont bien été organisées pour quelques riverains et élus municipaux, avec des arguments folkloriques, des chiffres invérifiables, une vague description du projet, mais aucun document écrit. Un simulacre d'échange laissant croire que tout était ouvert, alors que tout avait déjà été décidé et que les travaux avaient commencé avant la seconde réunion. Ni le directeur du Conservatoire national du saumon sauvage situé en aval du projet ni son conseil d'administration n'ont été consultés. Ils n'ont même pas reçu l'étude d'impact les concernant...

L'ensemble des documents non confidentiels auraient été mis à la disposition des demandeurs. Mais ni l'étude technico-économique (réduite à un ridicule tableau de 5 lignes), ni le projet détaillé (les côtes, les dimensions...), ni les études d'impact n'ont été diffusés. Et ces études d'impact n'ont été réalisées, après le lancement du projet, que sous la pression des opposants et finalement de la sous-préfète de Brioude.

L'article prétend que le mode de fonctionnement prévu « permet notamment le pompage de 220 l/s dans la Desges au profit de la salmoniculture et de la pisciculture ». Petit problème : le Conservatoire du saumon sauvage doit pouvoir pomper jusqu'à 350 l/s... Et une étude confiée à un bureau d'étude ne montrerait pas d'incidence sur son fonctionnement. Or cette étude estime que « le débit réservé est insuffisant pour couvrir les besoins de la salmoniculture, un apport d'eau de l'Allier sera obligatoire pour compenser avec obligation d'une acclimatation de 0,5°/heure », ce qui est techniquement impossible. En fait les simulations détaillées réalisées montrent que la salmoniculture aura des problèmes 70 à 80 jours par an.

.../...



.../...

L'article s'appuie sur un avis très général de la Cour des comptes, rien de moins, pour justifier la rentabilité de ce projet particulier. Or la rentabilité dépend bien sûr des coûts particuliers d'investissement et des débits d'eau disponibles localement : foin des détails... En fait les recettes ont été surévaluées, sans tenir compte du débit réel de la Desges, très variable, qui a fortement diminué depuis cinquante ans et devrait baisser encore en raison du dérèglement climatique. Cela induit en réalité un retour sur investissement estimé à près de 40 ans.

Ce projet ne serait pas un projet polluant : que l'on sache, la vie des poissons et autres invertébrés de la Desges ne serait plus guère possible dans une rivière qui verrait son débit extrêmement réduit une grande partie de l'année. La Communauté de communes a-t-elle entendu parlé de l'effondrement actuel de la biodiversité ? Sans doute pas. Tant pis pour la biodiversité...

Quant au rôle des services de l'État que l'article met en avant, il oublie de dire qu'un service particulier de l'État est bien associé au projet : le Tribunal administratif qui a été saisi de pas moins de 4 recours...

Il est donc assez triste qu'un élu ne sache qu'accumuler oublis et contre-vérités pour justifier un projet de microcentrale qu'il tient à bout de bras depuis 4 ans et qui est en déshérence depuis 2 ans : ce n'est pas très rassurant pour la démocratie locale. Les opposants au projet pour leur part n'avancent ici que des faits face à la tentative d'un élu sortant de promouvoir son action avec les moyens de la collectivité publique. Ces opposants ne se prêtent pas à une quelconque instrumentalisation électorale : leurs arguments sont publics, précis, transparents, antérieurs à la campagne électorale actuelle, leur action conforme à la Constitution de notre pays, qui demande aux citoyens de veiller à la protection de notre environnement commun, tout en co-construisant une transition énergétique partagée, au service de tous.

L'ensemble de notre argumentaire est disponible sur :
www.chantdesrivieres.org/microcentrale-chanteuges/

Contacts :

Ivan Joumard, président Chanteuges Préservation du Patrimoine, 06 51 99 78 52

Lionel Martin, président Fédération de Pêche de Haute-Loire, 06 89 35 17 44

Joël Herbach, président Allier Sauvage, 06 08 17 23 58

Roberto Epple, président SOS Loire Vivante - European Rivers Network, 06 08 62 12 67

Martin Arnould, Le Chant des Rivières, 06 22 93 63 07

Philippe Mery, secrétaire Aidsa, 06 18 30 53 01

Marc Saumureau, président Frane, 06 32 89 84 08

Renaud Daumas, président REN Haute-Loire, 07 83 67 92 10

Françoise Quintin, 06 87 91 58 12

Jean Michel Ferry, Président ANPER-TOS, 07 78 25 40 51

Louis Sauvadet, Président Association de Protection du Saumon, 06 89 87 41 23



Annexe : quelques autres oublis et contrevérités

Si un plan d'exploitation a été validé, il faut préciser qu'il se réduit à un tableau de 5 lignes sans aucune présentation des hypothèses.

Si le droit d'accès au chantier de la turbine est bien en délibéré, ce n'est pas auprès du Tribunal Administratif, mais du Tribunal de Grande Instance.

Parmi les promesses du président de la Communauté de communes lors d'une réunion avec la sous-préfète, celle d'une étude d'impact sur les vibrations et celle d'un mémoire en réponse au manifeste des opposants se sont envolées...

L'étude paysagère est décevante, se contentant de mettre des fleurs bleues sur des photos, sans s'interroger sur le niveau de cette conduite enterrée et donc sur sa visibilité finale.